



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

### Séance extraordinaire du 15 novembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Sainte-Monique, le 15 novembre 2021 à 18h30.

**Présences :** M. Mario Desbiens, maire  
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1  
M. Bernard Girard, conseiller #2  
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3  
M. Jacques Vachon, conseiller # 4  
M. Jonathan Boily, conseiller # 5  
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

**Absence :**

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

### 1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

#### RÉSOLUTION CM2021-233

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'attester la conformité de l'avis de convocation et d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Financement – résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 614 200\$
4. Adjudication d'une soumission pour un emprunt par billets au montant de 1 614 200 \$
5. Contribution financière – Municipalité attrayante
6. Acceptation d'une soumission – Développement rue de la Rivière
7. Autorisation de signature – Programme de soutien financier à l'organisation de festivals municipaux
8. Nomination – demande d'autorisation article 22 de la LQE et 128,7 de la LCMVF pour travaux de réfection de ponceaux sur le Chemin des Eaux-Mortes
9. Nomination – Régie incendie du secteur Nord
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Monique**

N° de résolution  
ou annotation

**3- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE  
RÉPOLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU  
MONTANT DE 1 614 200 \$**

**RÉSOLUTION CM2021-234**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Monique souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 614 200 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
268	95 100 \$
302-10	864 100 \$
326-15	266 800 \$
326-15	232 500 \$
361-20	155 200 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 302-10, 326-15 et 361-20, la Municipalité de Sainte-Monique souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. BERNARD GIRARD, APPUYÉ DE M. JACQUES VACHON ET  
RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	173 700 \$	
2023.	177 900 \$	
2024.	182 100 \$	
2025.	186 500 \$	
2026.	190 700 \$	(à payer en 2025)
2026.	703 300 \$	(à renouveler)

**QUE** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 302-10, 326-15 et 361-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**4- RÉSOLUTION D'ADJUDICATION POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS  
AU MONTANT DE 1 614 200 \$**

**RÉSOLUTION CM2021-235**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Monique a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt » mis aux fins du financement



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2021, au montant de 1 614 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 -CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ALMA

173 700 \$	2,16000 %	2022
177 900 \$	2,16000 %	2023
182 100 \$	2,16000 %	2024
186 500 \$	2,16000 %	2025
894 000 \$	2,16000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,16000 %

### 2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

173 700 \$	1,00000 %	2022
177 900 \$	1,35000 %	2023
182 100 \$	1,65000 %	2024
186 500 \$	1,90000 %	2025
894 000 \$	2,00000 %	2026

Prix : 98,78900

Coût réel : 2,21872 %

### 3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

173 700 \$	2,45000 %	2022
177 900 \$	2,45000 %	2023
182 100 \$	2,45000 %	2024
186 500 \$	2,45000 %	2025
894 000 \$	2,45000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,45000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ALMA est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Monique accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ALMA pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2021 au montant de 1 614 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 268, 302-10, 326-2015 et 361-20. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 5- CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MUNICIPALITÉ ATTRAYANTE

#### RÉSOLUTION CM2021-236

**ATTENDU** l'acceptation par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du projet « Programme d'appui aux collectivités » présenté par les trois MRC du Lac-Saint-Jean dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;

**ATTENDU** qu'il est prévu dans le cadre de cette entente une mesure de transition pour la poursuite du projet Municipalités attrayantes;

**ATTENDU** l'octroi par le ministère d'une somme de 131 250 \$ pour 2021-2022 correspondant à 75% des coûts du projet qui sera déployé dans douze municipalités du Lac-Saint-Jean, à raison de deux par MRC;

**ATTENDU QUE** le montage financier du projet implique une contribution financière de 8 750 \$ par MRC et de 2 917\$ par municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Monique est l'une des douze municipalités ciblées pour participer au projet;

**ATTENDU QUE** la MRC du Domaine-du-Roy est désignée pour agir à titre de mandataire auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre de cette entente;

**PAR CONSÉQUANT**, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confirmer l'engagement financier de la municipalité au projet « Programme d'appui aux collectivités – volet Municipalités attrayantes » en autorisant le versement d'une somme de 2 917 \$ à la MRC de Domaine-du-Roy.

### 6- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – DÉVELOPPEMENT RUE DE LA RIVIÈRE

#### RÉSOLUTION CM2021-237

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire réaliser un développement résidentiel dans le secteur de la rue de la Rivière;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude géotechnique est nécessaire pour le dépôt de la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Groupe Géos » pour la réalisation d'une étude géotechnique au montant de 7 600 \$.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### 7- AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISATION DE FESTIVALS MUNICIPAUX

#### RÉSOLUTION CM2021-238

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer tous les documents relatifs au Programme de soutien financier à l'organisation de festivals municipaux.

### 8- NOMINATION – RÉGIE INCENDIE DU SECTEUR NORD

*Ce point est reporté à une séance ultérieure.*

### 9- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

### 10- LEVÉE DE LA SÉANCE

#### RÉSOLUTION CM2021-239

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, en conséquence il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 18h 50.

  
Mario Desbiens,  
Maire

  
Mathieu Lapointe,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier